

EDUCATION THERAPEUTIQUE

L'Hôpital Léon Bérard dispose d'autorisations par Décisions ARS pour trois programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient :

- Éducation Thérapeutique du Patient coronarien
- Éducation Thérapeutique du Patient insuffisant cardiaque
- Éducation Thérapeutique du Patient diabétique type 1 et type 2.

Le programme d'Éducation Thérapeutique a pour but de vous aider à acquérir ou maintenir les compétences dont vous avez besoin pour gérer au mieux votre vie avec une pathologie chronique (il a pour objectif de vous aider à prendre soin de vous). Il se déroule en plusieurs phases :

- un **diagnostic éducatif**, qui permet, au cours d'un entretien individuel, de faire le point sur la façon dont vous concevez votre quotidien avec votre maladie. L'objectif de cet entretien est de déterminer avec vous quelles sont vos attentes, vos difficultés et vos atouts dans l'appréhension de votre maladie, afin de composer un programme d'éducation personnalisé ;
- la rédaction d'un **contrat éducatif**, qui est établi avec vous à partir du diagnostic éducatif, dans le but de définir des objectifs éducatifs personnalisés, et ce afin de vous permettre d'être un acteur de votre propre prise en charge en participant aux différents ateliers. Le contrat est écrit en accord entre les soignants et vous-même ;
- la mise en œuvre du programme éducatif négocié avec vous, qui repose sur des **séances collectives ou individuelles**. Les séances en groupe ont le mérite de créer une dynamique et de favoriser les échanges d'expérience. Elles sont réalisées dans le respect de la confidentialité. Le programme aborde les mécanismes de votre maladie, de la diététique, de l'activité physique, des traitements médicamenteux, et du tabac, entre autres ;
- une **évaluation de fin de programme** qui permet de faire une synthèse des compétences que vous avez acquises au cours du programme, dans le but d'améliorer votre quotidien avec la maladie.

TENUES VESTIMENTAIRES

L'Unité d'Hôpital de Jour dispose d'un vestiaire « Femmes » et d'un vestiaire « Hommes » équipés chacun d'une douche. Des casiers fermant à clé y sont à votre disposition pour que vous puissiez y entreposer vos effets personnels. Il vous est néanmoins recommandé d'éviter d'emporter des objets de valeur.

Prévoyez une tenue confortable pour réaliser les exercices physiques, ainsi qu'une paire de chaussures de sport pour la rééducation en intérieur, et une paire de chaussures confortable pour la marche en extérieur.

CONTINUITÉ DU SUIVI MÉDICAL

Afin de favoriser la continuité de votre prise en charge avec celle de votre Médecin Traitant et de vos autres Médecins Spécialistes lorsque vous êtes à votre domicile, il vous est remis, à l'issue de chaque venue, un « Dossier navette » comprenant l'observation médicale, un ECG, le résultat des examens récents, ainsi que le traitement en cours.

Dans le même objectif de bonne continuité du suivi médical, nous vous demanderons de signaler à l'équipe soignante toute modification de votre état de santé et/ou de votre traitement dès votre arrivée chaque jour dans l'Unité.

RÈGLES DE VIE

Durant votre hospitalisation, il vous est demandé de faire preuve de ponctualité afin de ne pas bouleverser les programmes établis auxquels participent les autres patients.

En cas d'absence, merci de nous prévenir au plus tôt par téléphone au 04 94 38 19 27.

Les sorties dans le parc sans accompagnement d'un personnel soignant ne sont possibles qu'avec l'accord de l'équipe soignante.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons un agréable séjour.

L'équipe de l'Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour de Réadaptation Cardiaque



UNITÉ D'HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL DE JOUR DE READAPTATION CARDIAQUE

Médecin Coordonnateur

**Professeur Alain BOUSSUGES,
Cardiologue**

Cadre de Santé

Mme Ludivine ALBERTINI

Cadre de Rééducation

Mme Servane PRIEU

Infirmière Coordinatrice

Mme Léanna CHANIAL

Secrétaire Médicale

Mme Palma PERCET-MARRONE

Avenue Docteur Marcel Armanet
CS 10121
83418 HYERES CEDEX
Téléphone : 04 94 38 19 27
Télécopie : 04 94 38 19 15
Messagerie : hdj.cardio@leonberard.com
Messagerie sécurisée : hdj.cardio@leonberard.mssante.fr
Web : www.leonberard.com





Votre Médecin vous a fait une prescription pour une prise en charge dans l'Unité d'Hôpital de Jour de Réadaptation Cardiaque de l'Hôpital Léon Bérard.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour la consultation de pré-admission :

- soit par téléphone au 04 94 38 19 27
- soit par mail à hdj.cardio@leonberard.mssante.fr

Date de rendez-vous pour la consultation de pré-admission le àh.....

ACCES

Pour calculer l'itinéraire sur Google Maps à partir d'un smartphone, scannez le code QR suivant à l'aide d'une application de lecture de codes QR.
<https://goo.gl/maps/LTHKnD53Vz22>



CONSULTATION DE PRE-ADMISSION

Avant votre admission dans l'Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour, vous serez convoqué(e) pour une consultation médicale auprès du Cardiologue du Service. En effet, cette consultation vise à identifier plus précisément vos besoins de prise en charge en tenant compte aussi de la distance quotidienne à parcourir entre votre domicile et l'Hôpital Léon Bérard (qui ne doit pas être trop longue) et du nombre de places disponibles dans l'Unité d'Hospitalisation de Jour. Si le Médecin, en accord avec vous-même, valide votre hospitalisation à temps partiel de jour, vous serez ensuite convoqué(e) pour débiter votre prise en charge.

Veillez à apporter votre **dossier médical (ordonnances médicales en cours et validées par votre Pharmacie de ville, résultats des derniers examens, comptes-rendus médicaux, le cas échéant compte-rendu opératoire ou compte-rendu de coronarographie).**

Si l'admission en Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour n'est pas confirmée, vous serez alors orienté(e) vers un autre type de prise en charge.

Si l'admission en Unité d'Hospitalisation de Jour est confirmée, un rendez-vous pour le bilan d'admission vous est dans ce cas fixé le àh.....

BILAN D'ADMISSION

Lors de votre arrivée dans l'établissement, vous devez vous présenter au **Bureau des Admissions à partir de 8h15 ou 13h15** muni(e) d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Titre de Séjour...), de votre carte vitale et de votre carte mutuelle.

Vous êtes ensuite attendu le premier jour à **8h30 ou 13h30** dans l'Unité d'Hospitalisation de Jour. Vous serez accueilli(e) par la Secrétaire Médicale à qui vous remettrez les étiquettes qui vous auront été confiées par les Agents du Bureau des Admissions.

Le premier jour de votre venue est consacré au bilan d'admission. Les protocoles de la réadaptation cardiaque tiennent compte de différents critères comme votre âge, votre condition physique, votre profession... et s'appuient sur des données cliniques et paracliniques obtenues par la réalisation de différents examens : un électrocardiogramme, la mesure des différentes constantes (tension artérielle, pouls, poids, taille...), un test de marche, un examen par le Cardiologue suivie d'une écho-cardiographie, une épreuve d'effort, un diagnostic diététique. Ce bilan a pour objectif de préciser les conditions de votre prise en charge en Hôpital de Jour et de définir votre **projet thérapeutique**, avec prescription d'un nombre total de séances, d'un nombre de venues par semaine (2 ou 3) et des plages horaires de celles-ci.

ORGANISATION DES SEANCES

Les séances d'Hôpital de Jour se déroulent sur la demi-journée : entre 8h30 et 12h ou entre 13h30 et 16h30.

La réadaptation associe des activités physiques visant à améliorer la capacité et la tolérance à l'effort, notamment gymnastique collective, gymnastique segmentaire, vélo (cyclo-ergomètre sous station informatique), marche sur tapis-roulant.



Elle comprend également des moments d'information, d'éducation thérapeutique et de suivi individuel ayant un objectif de prévention et d'amélioration de votre vie quotidienne : suivi médical, diagnostic diététique, consultation de tabacologie, ateliers collectifs et individuels d'éducation thérapeutique, suivi psychologique et suivi social si nécessaire.

ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS

Pour vos séances d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour, si besoin le traitement sera fourni par la Pharmacie de l'Hôpital, préparé et administré par l'Infirmière. Il en sera de même en cas d'introduction d'un nouveau traitement ou de modification de votre ordonnance par le Médecin de l'Unité d'Hospitalisation à Temps Partiel de Jour. Dans ce cas, une nouvelle ordonnance vous sera alors remise pour délivrance par votre Pharmacie de ville, compte-tenu que vous prendrez votre traitement principalement à votre domicile.

